

Communiqué de presse, 28 septembre 2009

Transports de marchandises sans impact sur le climat, grâce à la compensation du CO₂

CFF Cargo entame une collaboration avec myclimate

La compagnie ferroviaire suisse CFF Cargo coopère désormais avec la fondation à but non lucratif myclimate, afin de pouvoir proposer à ses clients un transport absolument sans impact sur l'environnement. Les émissions de CO₂ inévitablement causées par un trajet en train sont ainsi neutralisées par des mesures de protection du climat ailleurs dans le monde.

Pour pouvoir proposer à ses clients un transport ferroviaire absolument sans impact sur le climat, CFF Cargo collabore désormais avec myclimate dans le cadre d'un contrat conclu avec la fondation. Les clients de CFF Cargo qui utilisent l'offre de compensation obtiennent un certificat et peuvent estampiller leurs transports ferroviaires du label myclimate «Climatiquement neutre».

Les gaz à effet de serre ne connaissent pas de frontières

Pour le climat, peu importe où l'on émet des gaz nocifs ou encore où on les réduit: seule la quantité détermine les dommages causés ou évités. «On peut donc neutraliser les émissions de gaz à effet de serre inévitables, par des mesures de protection du climat ailleurs dans le monde», explique Jeroen Loosli, responsable Carbon Management Services chez myclimate à Zurich.

Contrairement à des offres semblables, le concept de CFF Cargo tient compte, dans le calcul de l'impact environnemental, de toutes les émissions nuisibles pour le climat et de l'ensemble du cycle de vie d'un transport. Pour la compensation, on tient compte de toutes les émissions qui jouent un rôle important dans le développement, la création, l'emballage mais aussi le transport, l'entretien et l'exploitation d'un produit, sans oublier la vente, la livraison et l'élimination de ce dernier. «Sur cette base, nous avons développé avec myclimate une procédure, avec laquelle nous pourrions garantir aux clients de CFF Cargo la totale neutralité climatique des transports ferroviaires», souligne Nicolas Perrin, directeur de CFF Cargo.

Une méthode de calcul combinée

Tout d'abord, le logiciel EcoTransIT, qui est déjà utilisé pour l'établissement des rapports environnementaux individuels, permet d'établir l'écobilan d'un transport de marchandises en Europe. Les experts de myclimate élargissent ensuite ces indications aux données écobilan provenant de la banque de données ecoinvent, leader mondial dans ce domaine, qui tient par exemple compte des émissions de CO₂ occasionnées par les locomotives diesel lors des activités de manœuvre ou de la desserte de proximité. «Nous obtenons ainsi une image très complète de l'impact climatique qui doit être compensé», déclare Nicolas Perrin.

La fondation suisse myclimate compte parmi les principaux prestataires mondiaux de mesures de compensation volontaires des émissions de CO₂. Elle investit ses moyens financiers dans des projets durables de protection climatique dans des pays émergents et en voie de développement, la Nouvelle-Zélande et la Suisse.

Informations complémentaires: www.sbbcargo.com

Contacts pour la presse:

Chemins de fer fédéraux suisses CFF
Service aux médias
Tél.:+41 (0)51 220 41 11
Fax +41 (0) 512 20 43 58
press@sbb.ch

Kathrin Dellantonio
Head Sales, Marketing & Communication
myclimate - The Climate Protection Partnership
Tel +41 (0) 44 500 43 50
Fax +41 (0) 44 500 43 51
kathrin.dellantonio@myclimate.org